

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 182

28 janvier 2011

SOMMAIRE

Active Partners S.A.	8709	Mars Propco 16 S.à r.l.	8733
Al International Parent S.à r.l.	8711	Mars Propco 17 S.à r.l.	8733
Ascendos Rail Leasing	8717	Mars Propco 18 S.à r.l.	8735
Bebono S.A.	8708	Mars Propco 19 S.à r.l.	8735
Brasserie Jacques	8714	Mars Propco 20 S.à r.l.	8736
Brunel Properties S.à r.l.	8722	Mars Propco 21 S.à r.l.	8736
Cavalia Inc., Luxembourg Branch	8691	Mars Propco 26 S.à r.l.	8736
Cavalia Inc., Luxembourg Branch	8690	Medievale Sàrl	8729
CEP D'or S.A.	8721	MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	8733
C & K Capital	8710	NICE SARL	8713
Clove Management S.à r.l.	8722	Oxford Corporation S.à r.l.	8728
Coriander Properties S.à r.l.	8723	Proconcepta S.A.	8711
Cromwell Properties S.à r.l.	8723	Rapier Investments S.à r.l.	8708
Danfin International S.A.	8714	Royal Eagle Business S.A.	8726
Danieli International S.A.	8716	Sabi Invest S.A.	8730
Eastern Estate Holding S.A.	8724	Saltillo S.A.	8723
Euro V.F. Holding S.A.	8724	Sam Production Europe S.A.	8727
Fern Bird Property S.à r.l.	8708	Skipper Investments S.A.	8720
F&R S.A.	8734	Sud Latitude Invest S.A.	8731
Gamjam S.à r.l.	8716	Superbricolux S.A.	8721
Garage Muller Lintgen S.A.	8719	The House of Finance International	8733
Goldland Universal S.à r.l.	8726	The Jupiter Global Fund	8730
Industrielle Beteiligung S.A.	8719	Thumbria Investments S.A.	8721
Jupiter Merlin Funds	8726	Thumbria Investments S.A.	8724
Kingfisher Land S.à r.l.	8728	Trans Participation S.A.	8727
Knight Finanz S.A.	8719	Vialegis S.A.	8720
Mars Propco 13 S.à r.l.	8721	Werby S.A.	8731
Mars Propco 14 S.à r.l.	8729	Yperesia S.à r.l.	8715
Mars Propco 15 S.à r.l.	8729		

Cavalía Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 156.763.

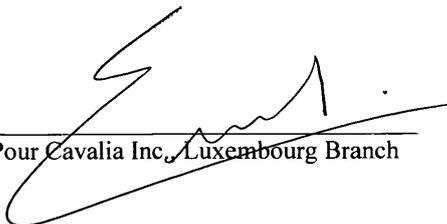
—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, de la succursale luxembourgeoise (la « Succursale ») de la société Cavalía Inc. (la « Société ») consituée sous le droit canadien, ont été requis tel que repris ci-après :

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes :

- 1- L'adresse de la Succursale est la suivante : 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange.
- 2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la détention et la gestion journalière d'actions et tous autres titres, qui seront alloués par la Société à la Succursale. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers.
- 3- La Société est enregistrée auprès du « Registraire des entreprises du Québec », sous le numéro 1160542727.
- 4- L'objet social de la Société n'est pas restreint et inclut sans limitation la conduite de toutes affaires relatives au domaine du spectacle et du divertissement et autres activités ou produits culturels de toute sorte.
- 5- Le capital social de la Société s'élève à CAD 1,469,054 (un million quatre cent soixante neuf mille cinquante quatre Canadian Dollars).
- 6- La dénomination sociale de la Société est Cavalía Inc. et sa forme est une « corporation with limited liability ». La dénomination de la Succursale est Cavalía Inc., Luxembourg Branch.
- 7- Les personnes pouvant valablement engager conjointement la Société dans la limite de ses statuts et règlements sont les suivantes :
 - Normand Latourelle, né le 28 Septembre 1955, à Lachine, Québec, demeurant au 225 Chemin Élie, Sutton, JOE 2KO, Québec, Canada,
 - Dominique Day, née le 28 Mars 1960, à Montréal, Québec, demeurant au 225 Chemin Élie, Sutton, JOE 2KO, Québec, Canada,
 - Philippe Denis-Richard, né le 21 Juillet 1944, à Ste-Foy, Québec, demeurant au 5206 rue Berri, Montreal, H2J 2S5, Québec, Canada,
 - François Duffar, né le 28 Octobre 1944 à Albas, France, demeurant au 46 Rue Springhill, C.P. 3546, Knowlton, JOE 1V0, Québec, Canada.
- 8- Les personnes ayant pouvoir d'engager individuellement la Succursale dans les limites de leur descriptions de tâches sont Madame Vivianne Morin, né le 3 mars 1964, à Montréal, demeurant au 12, rue du Verger, Sainte-Julie, Québec, Canada, J3E 2X6 et Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, lesquels ont été nommés comme gérants de Cavalía Inc., Luxembourg Branch pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 octobre 2010


Pour Cavalía Inc., Luxembourg Branch

Référence de publication: 2010154242/54.

(100176739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Cavalia Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.
 Adresse de la succursale: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
 R.C.S. Luxembourg B 156.763.



Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate
of Incorporation**

**Canada Business
Corporations Act**

**Certificat
de constitution**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

3873323 CANADA INC.

387332-3

 Name of corporation-Dénomination de la société

 Corporation number-Numéro de la société

I hereby certify that the above-named corporation, the articles of incorporation of which are attached, was incorporated under the *Canada Business Corporations Act*.

Je certifie que la société susmentionnée, dont les statuts constitutifs sont joints, a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Director - Directeur

March 12, 2001 / le 12 mars 2001

Date of Incorporation - Date de constitution

Canada



Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate
of Incorporation**

**Canada Business
Corporations Act**

**Certificat
de constitution**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

3873323 CANADA INC.

387332-3

Name of corporation-Dénomination de la société

Corporation number-Numéro de la société

I hereby certify that the above-named corporation, the articles of incorporation of which are attached, was incorporated under the *Canada Business Corporations Act*.

Je certifie que la société susmentionnée, dont les statuts constitutifs sont joints, a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Director - Directeur

March 12, 2001 / le 12 mars 2001

Date of Incorporation - Date de constitution

Canada

ANNEXE 1

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B, d'actions de catégorie C, d'actions de catégorie D, d'actions de catégorie E et d'actions de catégorie F, toutes sans valeur nominale. Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents à chaque catégorie d'actions sont les suivants:

1.0 ACTIONS ORDINAIRES

- 1.1 Les détenteurs des actions ordinaires auront le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y voter, exception faite des assemblées réservées expressément aux détenteurs d'une catégorie d'actions comportant le droit de voter séparément. Chaque action ordinaire confèrera une (1) voix à son détenteur.
- 1.2 Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E et de catégorie F, les détenteurs des actions ordinaires et de catégorie A ont droit au reliquat des biens de la société, lors de sa dissolution.

2.0 ACTIONS DE CATÉGORIE A

- 2.1 Les actions de catégorie A ont, à tous égards, égalité de rang avec les actions ordinaires. Toutefois, sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les détenteurs des actions de catégorie A n'auront pas le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter.

3.0 ACTIONS DE CATÉGORIE B

- 3.1 Les détenteurs des actions de catégorie B auront le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y voter, exception faite des assemblées réservées expressément aux détenteurs d'une catégorie d'actions donnant le droit de voter séparément. Chaque action de catégorie B confèrera une (1) voix à son détenteur.
- 3.2 Outre les dividendes et la répartition prévus à l'article 3.0 des présentes, les détenteurs des actions de catégorie B n'auront droit à aucune autre participation aux produits d'exploitation et aux bénéfices de la société, ni à la valeur de son actif.
- 3.3 Les administrateurs peuvent déclarer des dividendes annuels et non cumulatifs sur les actions de catégorie B pourvu que le montant global de ces dividendes ne dépasse pas 8 % du montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises et que ceux-ci ne soient payables qu'à condition d'être déclarés et de la façon et lorsqu'ils sont déclarés ainsi qu'aux moments et selon les modalités fixés par les

administrateurs selon leur appréciation. Les détenteurs d'actions de catégorie B n'auront droit à aucun autre dividende, ni à plus de dividendes, que ceux mentionnés ci-dessus.

- 3.4 La société peut racheter toute action de catégorie B entièrement libérée qu'elle a émise, à un prix égal au montant en contrepartie duquel l'action a été émise. Lors du versement du prix de rachat, la société devra aussi verser au détenteur le montant de tout dividende déclaré sur celle-ci et non encore payé.
- 3.5 Au moment de la liquidation ou de la dissolution de la société, les détenteurs des actions de catégorie B n'auront droit qu'au montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises, ainsi qu'aux dividendes déclarés sur ces actions et non encore payés. Le versement de cette contrepartie et des dividendes a priorité sur la distribution du reliquat des biens aux détenteurs des actions ordinaires et de catégorie A.

4.0 ACTIONS DE CATÉGORIE C

- 4.1 Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les détenteurs des actions de catégorie C n'auront pas le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter.
- 4.2 Outre les dividendes et la répartition prévus à l'article 4.0 des présentes, les détenteurs des actions de catégorie C n'auront droit à aucune autre participation aux produits d'exploitation et aux bénéfices de la société, ni à la valeur de son actif.
- 4.3 Les administrateurs peuvent déclarer des dividendes annuels et non cumulatifs sur les actions de catégorie C pourvu que le montant global de ces dividendes ne dépasse pas 10% du montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises et que ceux-ci ne soient payables qu'à condition d'être déclarés et de la façon et lorsqu'ils sont déclarés ainsi qu'aux moments et selon les modalités fixés par les administrateurs selon leur appréciation. Les détenteurs d'actions de catégorie C n'auront droit à aucun autre dividende, ni à plus de dividendes, que ceux mentionnés ci-dessus.
- 4.4 La société peut racheter toute action de catégorie C entièrement libérée qu'elle a émise, à un prix égal au montant en contrepartie duquel l'action a été émise. Lors du versement du prix de rachat, la société devra aussi verser au détenteur le montant de tout dividende déclaré sur celle-ci et non encore payé.
- 4.5 Au moment de la liquidation ou de la dissolution de la société, les détenteurs des actions de catégorie C n'auront droit qu'au montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises, ainsi qu'aux dividendes déclarés sur ces actions et non encore payés. Le versement de cette contrepartie et des dividendes a priorité sur

la distribution du reliquat des biens aux détenteurs des actions ordinaires, de catégorie A et de catégorie B.

5.0 ACTIONS DE CATÉGORIE D

- 5.1 Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les détenteurs des actions de catégorie D n'auront pas le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter.
- 5.2 Outre les dividendes et la répartition prévus à l'article 5.0 des présentes, les détenteurs des actions de catégorie D n'auront droit à aucune autre participation aux produits d'exploitation et aux bénéfices de la société, ni à la valeur de son actif.
- 5.3 Les administrateurs peuvent déclarer des dividendes mensuels et non cumulatifs sur les actions de catégorie D pourvu que le montant global de ces dividendes ne dépasse pas cinquante cents (0,50 \$) l'action et que ceux-ci ne soient payables qu'à condition d'être déclarés et de la façon et lorsqu'ils sont déclarés ainsi qu'aux moments et selon les modalités fixés par les administrateurs selon leur appréciation. Les détenteurs d'actions de catégorie D n'auront droit à aucun autre dividende, ni à plus de dividendes, que ceux mentionnés ci-dessus.
- 5.4 La société peut et, à la demande du détenteur, doit racheter toute action de catégorie D entièrement libérée qu'elle a émise, à un prix par action de cent dollars (100,00 \$). Lors du versement du prix de rachat, la société devra aussi verser au détenteur le montant de tout dividende déclaré sur celle-ci et non encore payé.
- 5.5 Au moment de la liquidation ou de la dissolution de la société, les détenteurs des actions de catégorie D n'auront droit qu'au montant de cent dollars (100,00 \$) par action, ainsi qu'aux dividendes déclarés sur ces actions et non encore payés. Le versement de cette contrepartie et des dividendes a priorité sur la distribution du reliquat des biens aux détenteurs des actions ordinaires, de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C.

6.0 ACTIONS DE CATÉGORIE E

- 6.1 Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les détenteurs des actions de catégorie E n'auront pas le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter.
- 6.2 Outre les dividendes et la répartition prévus à l'article 6.0 des présentes, les détenteurs des actions de catégorie E n'auront droit à aucune autre participation aux produits d'exploitation et aux bénéfices de la société, ni à la valeur de son actif.
- 6.3 Les administrateurs peuvent déclarer des dividendes annuels et non cumulatifs sur les actions de catégorie E pourvu que le montant global de ces dividendes ne

dépasse pas 9% du montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises et que ceux-ci ne soient payables qu'à condition d'être déclarés et de la façon et lorsqu'ils sont déclarés ainsi qu'aux moments et selon les modalités fixés par les administrateurs selon leur appréciation. Les détenteurs d'actions de catégorie E n'auront droit à aucun autre dividende, ni à plus de dividendes, que ceux mentionnés ci-dessus.

- 6.4 La société peut et, à la demande du détenteur, doit racheter toute action de catégorie E entièrement libérée qu'elle a émise, à un prix égal au montant en contrepartie duquel cette action a été émise. Lors du versement du prix de rachat, la société devra aussi verser au détenteur le montant de tout dividende déclaré sur celle-ci et non encore payé.
- 6.5 Au moment de la liquidation ou de la dissolution de la société, les détenteurs des actions de catégorie E n'auront droit qu'au montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises, ainsi qu'aux dividendes déclarés sur ces actions et non encore payés. Le versement de cette contrepartie et des dividendes a priorité sur la distribution du reliquat des biens aux détenteurs des actions ordinaires, de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C et de catégorie D.

7.0 ACTIONS DE CATÉGORIE F

- 7.1 Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les détenteurs des actions de catégorie F n'auront pas le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter.
- 7.2 Outre les dividendes et la répartition prévus à l'article 7.0 des présentes, les détenteurs des actions de catégorie F n'auront droit à aucune autre participation aux produits d'exploitation et aux bénéfices de la société, ni à la valeur de son actif.
- 7.3 Les administrateurs peuvent déclarer des dividendes mensuels et non cumulatifs sur les actions de catégorie F pourvu que le montant global de ces dividendes ne dépasse pas 1% du montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises et que ceux-ci ne soient payables qu'à condition d'être déclarés et de la façon et lorsqu'ils sont déclarés ainsi qu'aux moments et selon les modalités fixés par les administrateurs selon leur appréciation. Les détenteurs d'actions de catégorie F n'auront droit à aucun autre dividende, ni à plus de dividendes, que ceux mentionnés ci-dessus.
- 7.4 La société peut, et à la demande du détenteur doit racheter toute action de catégorie F entièrement libérée qu'elle a émise, à un prix égal au montant en contrepartie duquel cette action a été émise. Lors du versement du prix de rachat, la société devra aussi verser au détenteur le montant de tout dividende déclaré sur celle-ci et non encore payé.

- 7.5 Au moment de la liquidation ou de la dissolution de la société, les détenteurs des actions de catégorie F n'auront droit qu'au montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises, ainsi qu'aux dividendes déclarés sur ces actions et non encore payés. Le versement de cette contrepartie et des dividendes a priorité sur la distribution du reliquat des biens de la société aux détenteurs de toute autre catégorie d'actions.

8.0 DIVIDENDES

- 8.1 Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et des dispositions de la présente annexe, les administrateurs peuvent déclarer des dividendes sur les actions ordinaires et les actions de catégorie A, ou sur les actions de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E ou de catégorie F seulement, au moment, à raison des montants et selon les modalités qu'ils fixeront, selon leur appréciation.
- 8.2 Nulle disposition des présentes n'aura pour effet d'obliger les administrateurs à déclarer des dividendes, ni à en déclarer sur une catégorie d'actions lorsqu'ils en déclarent sur une autre catégorie, sauf aux termes du paragraphe précédent relativement aux actions ordinaires et de catégorie A.

9.0 ACQUISITION DES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

- 9.1 Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, des dispositions de la présente annexe, et du consentement du détenteur intéressé, la société a le droit d'acheter ou d'acquérir toute action complètement libérée qu'elle a émise, au moment, au prix et selon les modalités fixés par les administrateurs, pourvu que le prix d'achat ou d'acquisition des actions de catégorie B, de catégorie C, de catégorie E ou de catégorie F ne soit pas supérieur au montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises et, dans le cas des actions de catégorie D, pourvu que le prix d'achat ou d'acquisition ne soit pas supérieur au prix de rachat de ces actions.

ANNEXE 2

- 1.0 Le détenteur d'une fraction d'action est habile à exercer le droit de vote rattaché à cette fraction, et d'en recevoir les dividendes.
- 2.0 Toute action inscrite au nom d'un actionnaire ou de son mandataire est grevée d'une charge en faveur de la société, lorsque cet actionnaire ou son mandataire a une dette envers la société.
- 3.0 Le nombre des actionnaires de la société est limité à cinquante (50), exception faite des personnes qui sont employées de la société ou d'une de ses filiales et qui ont été employées de la société ou d'une de ses filiales, et qui étaient lors de leur emploi actionnaires de la société, deux (2) personnes ou plus détenant conjointement une (1) ou plusieurs actions étant considérées comme un seul actionnaire.
- 4.0 Tout appel public à l'épargne de la société est interdit.
- 5.0 Sans limiter les pouvoirs conférés à la société ou à ses administrateurs par la Loi canadienne sur les sociétés par actions, mais conformément à ses dispositions, les administrateurs de la société peuvent, sans l'autorisation des actionnaires, inciter la société à,
 - 5.1 hypothéquer ou autrement créer une sûreté réelle dans tout bien meuble ou immeuble, présent ou futur, que la société possède présentement ou acquerra par la suite, afin de garantir toute obligation ou débenture qu'elle peut de droit émettre; ou de garantir le remboursement de toute dette de la société;
 - 5.2 effectuer des emprunts, sans aucune limite ni restriction, fondés sur le crédit de la société;
 - 5.3 émettre, réémettre, vendre ou hypothéquer les obligations de dettes de la société; ou
 - 5.4 garantir l'exécution de toute obligation de tout individu.

 Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate
of Amendment**

**Certificat
de modification**

**Canada Business
Corporations Act**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

VOLTIGE INC.	387332-3
<u>Name of corporation-Dénomination de la société</u>	<u>Corporation number-Numéro de la société</u>
I hereby certify that the articles of the above-named corporation were amended:	Je certifie que les statuts de la société susmentionnée ont été modifiés:
a) under section 13 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> in accordance with the attached notice;	<input type="checkbox"/> a) en vertu de l'article 13 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , conformément à l'avis ci-joint;
b) under section 27 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> as set out in the attached articles of amendment designating a series of shares;	<input type="checkbox"/> b) en vertu de l'article 27 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes désignant une série d'actions;
c) under section 179 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> as set out in the attached articles of amendment;	<input checked="" type="checkbox"/> c) en vertu de l'article 179 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes;
d) under section 191 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> as set out in the attached articles of reorganization;	<input type="checkbox"/> d) en vertu de l'article 191 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , tel qu'il est indiqué dans les clauses de réorganisation ci-jointes;
	February 26, 2002 / le 26 février 2002
Director - Directeur	Date of Amendment - Date de modification

Canada



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation et
Affaires commerciales Canada

Canada Business
Corporations Act

Loi régissant les sociétés
par échecs de régime fédéral

FORM 4
ARTICLES OF AMENDMENT
(SECTION 27 OR 177)

FORMULE 4
CLAUSES MODIFICATRICES
(ARTICLE 27 OU 177)

1 -- Name of Corporation -- Dénomination de la société 3873323 CANADA INC.	2 -- Corporation No -- N° de la société 387332-3
--	--

3 -- The articles of the above-named corporation are amended as follows Les statuts de la société ci-haut mentionnée sont modifiés de la façon suivante

La dénomination sociale numérique de la société est modifiée pour

VOLTIGE INC.

Date 2002/02/25	Signature <i>Normand Latraverse</i>	Title -- Titre ADMINISTRATEUR
7530-21-000-1307(01-03)40		FOR DEPARTMENTAL USE ONLY - À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT Filed -- Déposé MAR 06 2002

 Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate
of Amendment**

**Certificat
de modification**

**Canada Business
Corporations Act**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

VOLTIGE INC.

387332-3

Name of corporation-Dénomination de la société

Corporation number-Numéro de la société

I hereby certify that the articles of the
above-named corporation were amended:

Je certifie que les statuts de la société
susmentionnée ont été modifiés:

- a) under section 13 of the *Canada Business Corporations Act* in accordance with the attached notice;
- b) under section 27 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of amendment designating a series of shares;
- c) under section 179 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of amendment;
- d) under section 191 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of reorganization;

- a) en vertu de l'article 13 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, conformément à l'avis ci-joint;
- b) en vertu de l'article 27 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes désignant une série d'actions;
- c) en vertu de l'article 179 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes;
- d) en vertu de l'article 191 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses de réorganisation ci-jointes;



Director - Directeur

November 8, 2002 / le 8 novembre 2002

Date of Amendment - Date de modification

Canada



Industry Canada
Canada Business
Corporations Act

Industrie Canada
Loi canadienne sur les
sociétés par actions

FORM 4
ARTICLES OF AMENDMENT
(SECTION 27 OR 177)

FORMULE 4
CLAUSES MODIFICATRICES
(ARTICLES 27 OU 177)

1 - Name of the Corporation - Dénomination sociale de la société VOLT:GE INC.	2 - Corporation No. - N° de la société 387332-3
---	---

3 - The articles of the above-named corporation are amended as follows: Les statuts de la société mentionnée ci-dessus sont modifiés de la façon suivante :

Les cent quatre et neuf dixèmes (104,9) actions ordinaires émises et en circulation sont subdivisées en cinquante six mille et quatorze (56 014) actions ordinaires.

Date 05/2002	Signature 	4 - Capacity of - En qualité de President
For Departmental Use Only À l'usage du ministère seulement Filed Déposée N.S. 12 2602	Printed Name - Nom en lettres moldées Normand Latourelle	

12 1069 (2001/11)





Industry Canada

Industrie Canada

**Certificate
of Amendment**

**Canada Business
Corporations Act**

**Certificat
de modification**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

VOLTIGE INC.	387332-3
_____ Name of corporation-Dénomination de la société	_____ Corporation number-Numéro de la société
I hereby certify that the articles of the above-named corporation were amended:	Je certifie que les statuts de la société susmentionnée ont été modifiés:
<p>a) under section 13 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> in accordance with the attached notice;</p> <p>b) under section 27 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> as set out in the attached articles of amendment designating a series of shares;</p> <p>c) under section 179 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> as set out in the attached articles of amendment;</p> <p>d) under section 191 of the <i>Canada Business Corporations Act</i> as set out in the attached articles of reorganization;</p>	<p><input type="checkbox"/> a) en vertu de l'article 13 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, conformément à l'avis ci-joint;</p> <p><input type="checkbox"/> b) en vertu de l'article 27 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes désignant une série d'actions;</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> c) en vertu de l'article 179 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes;</p> <p><input type="checkbox"/> d) en vertu de l'article 191 de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, tel qu'il est indiqué dans les clauses de réorganisation ci-jointes;</p>
 _____ Richard G. Shaw Director - Directeur	<p>October 12, 2007 / le 12 octobre 2007</p> <p>Date of Amendment - Date de modification</p>

Canada

ANNEXE 2.1

- 1. Le porteur d'une fraction d'action a le droit de voter cette fraction d'action et de recevoir des dividendes relativement à cette fraction d'action.**
- 2. La Société grèvera d'une charge tous les titres inscrits au nom d'un porteur de titres ou du représentant de ce porteur de titres pour une dette de ce porteur de titres envers la Société.**
- 3. Sans en aucun cas limiter les pouvoirs qui sont conférés à la Société ou à ses administrateurs par n'importe laquelle des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, mais sous réserve des dispositions de cette loi, les administrateurs de la Société peuvent, sans l'autorisation des actionnaires, faire en sorte que la Société:**
 - 3.1. hypothèque ou crée une sûreté sur quelque bien, meuble ou immeuble, actuel ou futur, que ce soit, que peut actuellement détenir la Société ou qu'elle pourrait acquérir par la suite, en vue de garantir tout obligation, débenture ou titre qu'elle a légalement le droit d'émettre ou pour garantir l'exécution de quelque obligation que ce soit de la Société;**
 - 3.2. emprunte de l'argent, sans limite ou restriction, en fonction de son propre crédit;**
 - 3.3. émette, réémette, vende ou hypothèque des titres de créance de la Société; ou**
 - 3.4. garantisse l'exécution de toute obligation de toute personne.**

ANNEXE 1

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B, d'actions de catégorie C, d'actions de catégorie D, d'actions de catégorie E et d'actions de catégorie F, toutes sans valeur nominale. Les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents à chaque catégorie d'actions sont les suivants:

1.0 ACTIONS ORDINAIRES

- 1.1 Les détenteurs des actions ordinaires auront le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y voter, exception faite des assemblées réservées expressément aux détenteurs d'une catégorie d'actions comportant le droit de voter séparément. Chaque action ordinaire confèrera une (1) voix à son détenteur.
- 1.2 Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D, de catégorie E et de catégorie F, les détenteurs des actions ordinaires et de catégorie A ont droit au reliquat des biens de la société, lors de sa dissolution.

2.0 ACTIONS DE CATÉGORIE A

- 2.1 Les actions de catégorie A ont, à tous égards, égalité de rang avec les actions ordinaires. Toutefois, sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les détenteurs des actions de catégorie A n'auront pas le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter.

3.0 ACTIONS DE CATÉGORIE B

- 3.1 Les détenteurs des actions de catégorie B auront le droit d'être avisés de la tenue des assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y voter, exception faite des assemblées réservées expressément aux détenteurs d'une catégorie d'actions donnant le droit de voter séparément. Chaque action de catégorie B confèrera une (1) voix à son détenteur.
- 3.2 Outre les dividendes et la répartition prévus à l'article 3.0 des présentes, les détenteurs des actions de catégorie B n'auront droit à aucune autre participation aux produits d'exploitation et aux bénéfices de la société, ni à la valeur de son actif.
- 3.3 Les administrateurs peuvent déclarer des dividendes annuels et non cumulatifs sur les actions de catégorie B pourvu que le montant global de ces dividendes ne dépasse pas 8 % du montant en contrepartie duquel ces actions ont été émises et que ceux-ci ne soient payables qu'à condition d'être déclarés et de la façon et lorsqu'ils sont déclarés ainsi qu'aux moments et selon les modalités fixés par les



Clauses modificatrices

(Article 27 ou 177 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA))

Formulaire 4

Instructions

1) Toute modification apportée aux statuts de la société doit satisfaire aux exigences de l'article 27 ou 177 de la LCSA. A : Dans le cas où la modification comporte un changement de dénomination sociale (ou dans le but d'ajouter une version française ou anglaise), la nouvelle dénomination sociale doit satisfaire aux exigences des articles 70 et 72 de la LCSA et de la partie 2 des règlements. Les clauses modificatrices doivent être accompagnées d'un rapport de recherche NUANS® couvrant le Canada, dont la date remonte à quatre-vingt-dix (90) jours ou moins avant la date de réception par Corporations Canada des clauses modificatrices. Si une dénomination numérique est demandée en guise de dénomination sociale, elle sera assignée, sans recherche NUANS®, en vertu du paragraphe 11(2) de la LCSA.

O : Toute autre modification doit correspondre aux articles et sous-articles des statuts modifiés. Si l'espace prévu est insuffisant, veuillez joindre une annexe au formulaire.

2) Déclaration

Ce formulaire doit être signé par l'un des administrateurs ou dirigeants de la société (paragraphe 262(2) de la LCSA).

Généralités

Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu de la LCSA et seront saisis dans le fichier de renseignements personnels IC/PPU-049. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cependant, la divulgation au public selon les termes de l'article 266 de la LCSA est permise en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.corporationscanada.gc.ca ou communiquer avec nous au 613-941-9042 (région d'Ottawa), au 1-866-333-5556 (ligne sans frais) ou par courriel à corporations@scsdc.gc.ca.

Droits exigibles

- Centre de dépôt des formulaires en ligne : 200 \$
• Par la poste ou télécopieur : 300 \$ payable avec un chèque à l'ordre du Receveur général du Canada ou avec une carte de crédit (American Express®, MasterCard® ou Visa®).

Rappel important

Changement d'adresse du siège social et/ou de l'adresse postale : Remplissez et déposez le formulaire 3 « Changement d'adresse du siège social ».

Changement des administrateurs ou changement d'adresse d'un administrateur actuel : Remplissez et déposez le formulaire 6 « Changements concernant les administrateurs ».

Les formulaires ci-dessus peuvent être déposés électroniquement, par la poste ou par télécopieur sans aucune frais.

Déposez les documents en ligne : Centre de dépôt des formulaires en ligne de Corporations Canada : www.corporationscanada.gc.ca
Ou envoyez les documents par la poste : Directeur général, Corporations Canada, Tour Jean Edmonds sud, 9e étage, 388, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0G8
Par télécopieur : 613-941-0999

1 Dénomination sociale de la société
VOLTIGE INC.

2 Numéro de la société
387332-3

3 Les statuts sont modifiés de la façon suivante : (Notez que plus d'une section peut être complétée)

A : La dénomination sociale est modifiée pour :
CAVALIA INC.

B : La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social est modifié pour : (N'indiquez pas l'adresse complète)

C : Le nombre minimal et/ou maximal d'administrateurs est modifié pour : (Pour un nombre fixe, veuillez indiquer le même nombre dans les champs minimal et maximal)
minimal : maximal :

D : Autres changements : (i.e., à-d., aux catégories d'actions, aux restrictions sur le transfert des actions, aux limites imposées aux activités commerciales ou à toutes autres dispositions que la LCSA autorise à insérer dans les statuts.) Veuillez spécifier.

4 Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant de la société.

[Signature]

PHILIPPE-DENIS RICHARD (514) 879-8002

Note : Cette page constitue une déclaration et non un acte, car l'absence de responsabilité par procédure spéciale, est possible d'une société responsable de 5 000 \$ ou d'un endettement maximal de six mois, ou de ces deux points (paragraphe 254(3) de la LCSA).

B CORP 01 MAY '08 09:35



Fern Bird Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.492.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 13 décembre 2010:

L'actionnaire unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Stéphane Weyders et Monsieur Grégory Mathieu de leurs postes de gérants de la Société, décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Geert Dirckx, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, au poste de gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERN BIRD PROPERTIES S.à r.l.

Référence de publication: 2010164631/16.

(100190853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Rapier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.255.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résidant au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2010165893/23.

(100190884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Bebono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.555.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mai 2010

L'assemblée a entre autres pris les résolutions suivantes:

Résolutions 1:

Est nommé unique commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., 66, rue de Gasperich, L-1617 LUXEMBOURG.

Résolutions 2:

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2011.

Soleuvre, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010164494/19.

(100190912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Active Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 193, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 80.286.

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre, à 10.00 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ACTIVE PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2539 Luxembourg, 193, Boulevard Charles Simonis, une société de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C, numéro 703 daté du 31 août 2001, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80286 (ci-après dénommée la "Société"), dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire, en date du 4 août 2003, publiés au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C, numéro 1014 daté du 1^{er} octobre 2003 et en date du 12 janvier 2010, publiés au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C, numéro 549 daté du 15 mars 2010.

Ont comparu:

1. La société CARDALE OVERSEAS INC, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 31754, Road Town, Iles Vierges Britanniques, représentée par Monsieur Peter KOSTER, employé privé, demeurant à L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Charles Salentiny, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 21 octobre 2010.

2. Monsieur Peter KOSTER, prénommé, agissant en son nom personnel.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Peter KOSTER, prénommé.

Le président nomme en qualité de secrétaire Maître Arnaud MONNIER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Anne-Laure JABIN, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumises avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, soit trente deux mille euros (32.000 euros) sont dûment représentés à l'assemblée. Les actionnaires consentent à la tenue de l'assemblée à bref délai. L'assemblée peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société de telle manière qu'il devra être lu de la façon suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet le transport aérien ainsi que tout transport par terre et par mer aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger. L'objet de la société inclut la représentation de lignes aériennes dans le domaine technique et commercial, toutes opérations d'intermédiaire, de représentant, de commissionnaire, d'agent par rapport aux transports par air, terre et mer.

La société a également pour objet l'évaluation, le conseil et l'assistance au recouvrement de créances de sommes d'argent au profit de ses clients. Dans le cadre de cette activité de conseil et d'assistance au recouvrement de créances de sommes d'argent, la société pourra:

- procéder à des recherches afin de retrouver les fonds appartenant à ses clients détenus notamment par un bureau de consignation ou toute entité directement ou indirectement assimilée en Europe;
- assister ses clients dans leurs démarches notamment auprès des bureaux de consignation ou toute entité directement ou indirectement assimilée afin de récupérer ces fonds;
- assister ses clients dans le transfert des sommes recouvrées.

La société pourra faire tant au Grand-Duché qu'à l'étranger (i) toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, (ii) s'intéresser directement ou indirectement dans toute entreprise ayant un objet similaire au sien, en vue de réaliser, développer ou faciliter cette activité".

2. Pouvoir à accorder à tout administrateur de la Société ou à défaut à tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, de mener à bien toute action, de passer et de signer tout acte ou de faire toute chose en relation avec l'exécution du présent ordre du jour.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé la déclaration du président, et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société de telle manière qu'il devra être lu de la façon suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet le transport aérien ainsi que tout transport par terre et par mer aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger. L'objet de la société inclut la représentation de lignes aériennes dans le domaine technique et commercial, toutes opérations d'intermédiaire, de représentant, de commissionnaire, d'agent par rapport aux transports par air, terre et mer.

La société a également pour objet l'évaluation, le conseil et l'assistance au recouvrement de créances de sommes d'argent au profit de ses clients. Dans le cadre de cette activité de conseil et d'assistance au recouvrement de créances de sommes d'argent, la société pourra:

- procéder à des recherches afin de retrouver les fonds appartenant à ses clients détenus notamment par un bureau de consignation ou toute entité directement ou indirectement assimilée en Europe;
- assister ses clients dans leurs démarches notamment auprès des bureaux de consignation ou toute entité directement ou indirectement assimilée afin de récupérer ces fonds;
- assister ses clients dans le transfert des sommes recouvrées.

La société pourra faire tant au Grand-Duché qu'à l'étranger (i) toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, (ii) s'intéresser directement ou indirectement dans toute entreprise ayant un objet similaire au sien, en vue de réaliser, développer ou faciliter cette activité."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société ou à défaut à tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg afin de mener à bien toute action, de passer et de signer tout acte ou de faire toute chose en relation avec l'exécution des présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, charges et rémunérations qui incombent à la Société suite à la présente modification de l'article 4 des statuts de la Société est estimé à neuf cent cinquante euros.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter KOSTER, Arnaud MONNIER, Anne-Laure JABIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2010. Relation GRE/2010/3679. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164424/92.

(100190815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

C & K Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 136.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} décembre 2010

L'Assemblée révoque, à dater du 1^{er} décembre 2010, Monsieur FAYS Eric, employé privé, né le 25 septembre 1968 à Messancy (B), demeurant à L-8373 HOBSCHEID, 1A, Rue Henneschtgaass de ses fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur, à dater du 1^{er} décembre 2010, Madame Aurélie GERARD, employée privée née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C & K CAPITAL S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2010164527/20.

(100190946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Proconcepta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.400.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

L'assemblée a entre autres pris les résolutions suivantes:

Résolutions 1:

Est nommée unique commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., 66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

Résolutions 2:

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013.
Soleuvre, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme
La société

Référence de publication: 2010164858/18.

(100190929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

AI International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 126.600,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.457.

—
In the year two thousand and ten, on the sixth day of December
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

AI International Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, a company existing under the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, United States of America, registered with the State of Delaware under number 4027055

duly represented by Ms. Anca Iusco, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AI International Parent S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 146457 (the "Company").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce the possibility of distribution of interim dividends by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves the subsequent addition of a new Article 16 in Section V of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 16.** Notwithstanding the provisions of the article fifteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividends, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), or the board of managers or the sole manager itself (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the numbering of the following articles in the Articles due to the addition of this new article 16.

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le six décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, AI International Holdings LLC une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 19808, Etats-Unis d’Amérique

représentée par Anca Iusco, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de AI International Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 146457 (la «Société»).

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’introduire la possibilité de distribuer des dividendes intermédiaires par la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l’Associé Unique décide d’ajouter un nouvel article 16 dans le Titre V des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16.** Compte tenu des modalités de l’article quinze, l’assemblée générale des associés de la Société, par un vote à la majorité déterminée par la loi sur le versement de dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (si tel est le cas), ou le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (si tel est le cas) peut décider de verser des dividendes intermédiaires avant la fin de l’exercice social actuel, sur la base de comptes intermédiaires récents préparés par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (si tel est le cas) et démontrant que les réserves sont suffisantes et disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, auxquels s’ajoutent les profits reportés et les sommes retirées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées ainsi que toute somme devant être allouée à la réserve conformément aux modalités prévues par la Loi ou par les Statuts.”

Troisième résolution

L’Associé Unique décide de changer la numérotation des articles des Statuts de la Société suite à l’ajout de ce nouvel article 16.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. IUSCO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54815. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010164431/92.

(100190854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

NICE SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 157.251.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- William PELKES, sans état, née à Luxembourg, le 5 décembre 1987, demeurant à L-3612 Kayl, 2C, Cité Berens;
- 2.- Nokoto KUMANDA, magasinier-vendeur, né à Kinshasa (Congo), le 15 septembre 1987, demeurant à L-3671 Kayl, 28, rue des Prés;
- 3.- Sheba BUKASA, agent de sûreté, né à Luxembourg, le 19 décembre 1985, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 130, rue de Belvaux.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NICE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cent quarante-huit (12.648.-) euros, représenté par trois cent soixante-douze (372) parts de trente-quatre (34.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- William PELKES, sans état, née à Luxembourg, le 5 décembre 1987, demeurant à L-3612 Kayl, 2C, Cité Berens, cent vingt-quatre parts	124
2.- Nokoto KUMANDA, magasinier-vendeur, né à Kinshasa (Congo), le 15 septembre 1987, demeurant à L-3671 Kayl, 28, rue des Prés, cent vingt-quatre parts	124
3.- Sheba BUKASA, agent de sûreté, né à Luxembourg, le 19 décembre 1985, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 130, rue de Belvaux, cent vingt-quatre parts	124
Total: Trois cent soixante-douze parts	372

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- William PELKES, sans état, née à Luxembourg, le 5 décembre 1987, demeurant à L-3612 Kayl, 2C, Cité Berens, gérant administratif;

2.- Sónia PAULO DA SILVA, étudiante, née à Orense (Espagne), le 20 octobre 1986, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun, gérante technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pelkes, Kunanda, Bukasa et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 16 novembre 2010. EAC/2010/13964. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 novembre 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010165294/70.

(100190388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Brasserie Jacques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7347 Steinsel, 5, rue de la libération.

R.C.S. Luxembourg B 126.550.

Par la présente, je vous informe que le siège social, de la société à responsabilité limitée "Brasserie Jacques", anciennement 1, rue de l'Alzette L-7305 Mullendorf a changé à l'adresse suivante: 5, rue de la Libération L- 7347 Steinsel

Steinsel, le 14.12.2010.

Jacques Landuyt

Gérant unique de la Brasserie Jacques

Référence de publication: 2010165851/12.

(100190850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Danfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 59.765.

La dénomination et l'adresse du commissaire aux comptes est dorénavant la suivante:

- TALENTURE ACCOUNTING S.A., 2, via Marconi, CH-6901, Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164589/11.

(100190910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Yperesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.527.

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Simon HENIN, expert-comptable, né à Liège (Belgique), le 29 juillet 1975, demeurant à L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "YPERESIA S.à r.l.", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 125.527, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1207 du 20 juin 2007.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que suite à une cession de parts sociales, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les cent trente (130) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (130,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de treize mille euros (13.000,- EUR), sont détenues par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence de ce qui précède l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège vers L-1140 1313, 74, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (1^{er} Alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Simon HEIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2010. Relation GRE/2010/3193. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010165002/45.

(100190925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Danieli International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164592/14.

(100190934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Gamjam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 103.566.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment habilité à cet effet par une procuration établie en date du 02 septembre 2008 par Mademoiselle Sabrina BRANDNER, dirigeante de société, née à Strasbourg (France), le 9 mars 1981, demeurant à F-67200 Strasbourg, 18, rue Neuve (France).

Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. GAMJAM, S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 103.566, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 février 2000, publié au Mémorial Recueil C, numéro 420 du 14 juin 2000.

I. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune;

II. L'Associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III. L'Associée unique est propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société déclare expressément procéder à la dissolution de la Société qui n'a plus d'activité depuis le 1^{er} janvier 2009;

IV. L'Associée unique déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société en date du 22 mars 2010.

V. Décharge pleine et entière est accordée par l'Associée unique aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à F-67200 Strasbourg, 18, rue Neuve.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20464. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010164667/43.

(100190808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.934.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of October,
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ascendos Investments Limited, a limited liability company organised and existing under the laws of Guernsey, Channel Islands, having its registered office at 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered with the Companies Register of Guernsey under number 46398, holder of 4,000 (four thousand) shares of the Company, hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal on 20 October 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Ascendos Rail Leasing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.934, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on September 19th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2141 of November 16th, 2006 (the Company).

II. That the 4,000 (four thousand) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. Change the closing date of the accounting year of the Company from the thirty-first of December to the thirty-first of January.
3. Subsequent amendment of article 14.1 of the Articles of Association in order to reflect the change in the accounting year under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the closing date of the accounting year of the Company from the thirty-first of December to the thirty-first of January.

Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently article 14.1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

“ **Art. 14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of February and end on the thirty-first of January of the following year.”

Transitory provision

The accounting year which started on January 1st, 2010 will end January 31st, 2011.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ascendos Rail Investments Limited, ayant pour adresse 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, enregistré au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 46398, propriétaire de 4,000 (quatre mille) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3, rue de Luxembourg à L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 octobre 2010.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Ascendos Rail Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.934, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2141 du 16 novembre 2006 (la Société).

II. que les 4,000 (quatre mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du trente et un décembre de chaque année au trente et un janvier de chaque année.
3. Modification subséquente de l'article 14.1 des Statuts afin de refléter le changement de l'exercice social spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice comptable de la Société de la trente et unième de décembre à la trente et unième de janvier.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 14.1 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14.1.** L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Mesure transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2010 se terminera le 31 janvier 2011.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 novembre 2010. Relation GRE/2010/3741. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165362/113.

(100191280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 décembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L - 4062 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164708/14.

(100190962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Garage Muller Lintgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 73.668.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 novembre 2009

La société EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S. à r.l., ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich a été nommé unique commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

Lintgen, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010164668/15.

(100190913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Knight Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.106.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164759/25.

(100190889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Vialegis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.824.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 26 novembre 2010 que:

- Monsieur Marc Vereecken a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- la société Vialegis NV, ayant son siège social MC Square Building, Lambroekstraat 5A, B-1831 Diegem (Belgique) et enregistré au Registre du Commerce Belge sous le numéro BE 0479403001 a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164975/14.

(100190906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Skipper Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.262.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 novembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2010.:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2010.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010164919/25.

(100190907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Thumbria Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 134.237.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010170782/12.

(100197946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mars Propco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.304.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165865/16.

(100190935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Superbricolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.798.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010170737/9.

(100197559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

CEP D'or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 15, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 51.253.

Le 15 novembre 2010 les membres du Conseil d'administration et le commissaire aux comptes ont appelé aux fonctions d'administrateur monsieur Roland Huberty, employé privé, domicilié à L- 5517 Remich, rue de la Cité 51. Monsieur Roland Huberty achèvera le mandat de monsieur René Vesque, décédé le 15 octobre 2010.

Le 16 novembre 2010.

Pour copie sincère et conforme

Jean-Marie Vesque

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010166657/14.

(100190919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Clove Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.161.

—
Extrait de la décision de l'associé unique de la Société Clove Management S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2010165847/24.

(100190855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Brunel Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.252.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société Brunel Properties S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2010165850/24.

(100190873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Coriander Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.253.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société Coriander Properties S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme
Pour le conseil de gérance
Francesca Docchio
Gérant

Référence de publication: 2010165852/24.

(100190859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Saltillo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.378.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010170698/10.

(100197794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Cromwell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.254.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société Cromwell Properties S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme
Pour le conseil de gérance
Francesca Docchio
Gérant

Référence de publication: 2010165853/24.

(100190861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Thumbria Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 134.237.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2010170783/12.

(100197947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Eastern Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.114.

Je, soussigné,

Kustura Ivica dit Ivo

Demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Né le 20 juin 1969 à Jajce (Bosnie Herzégovine)

Démissionne, par la présente, du mandat de gérant de la société à responsabilité limitée:

Eastern Estate Holding S.A.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg B 1.491.14

Date effective: le 15 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 23 août 2010.

Ivo Kustura.

Référence de publication: 2010165856/17.

(100190921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Euro V.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 59.808.

L'an deux mille dix, le huit novembre.

La séance est ouverte à 15.00 heures.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«EURO V.F. HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.808, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 541 du 2 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2001, publiée au Mémorial C, N° 214 du 7 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 1 250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Maître Victor Elvinger, Administrateur
- Maître Catherine Desso, administrateur
- Maître Serge Marx, administrateur membres du Conseil d'Administration et à:
- CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING Ltd Commissaire aux Comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2010. Relation LAC/2010/50837. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010164622/69.

(100190480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Goldland Universal S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.313.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société Goldland Universal S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2010165857/24.

(100190851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Royal Eagle Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 61.550.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ROYAL EAGLE BUSINESS S.A. tenue en date du 6 avril 2010 que Madame Christelle BENDJOU DI, demeurant professionnellement à F-83300 DRAGUIGNAN, 376, avenue Pierre Brossolette est nommée commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat qui débute avec la vérification des comptes au 31.12.2009 et qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Pour extrait conforme

MAUNIER Philippe

Référence de publication: 2010165895/15.

(100190932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.274.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs de JUPITER MERLIN FUNDS ont décidé lors du Conseil d'Administration du 17 novembre 2010:

1. d'accepter la démission de Monsieur Jonathan CAREY comme Administrateur du Fonds avec effet au 2 décembre 2010,
2. de nommer Monsieur Adrian CREEDY (demeurant 1, Grosvenor Place London SW1X 7JJ) en tant qu'Administrateur du Fonds en remplacement de Monsieur Jonathan CAREY avec effet au 3 Décembre 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour JUPITER MERLIN FUNDS
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010165859/17.

(100190869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Sam Production Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 15, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 24.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170699/10.

(100198087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Trans Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.795.

Im Jahre zwei tausend und zehn.

Den zwei und zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TRANS PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, H.G.R. Luxembourg Nummer B 52795, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 18 vom 11. Januar 1996, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 878 vom 8. Dezember 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretärin und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn André PIPPIG, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Der Herr Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er}, nach L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

2.- Abänderung von Artikel 1, Absatz 2, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er}, nach L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss wird Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

Art. 1. (Absatz 2). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alain THILL, André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 novembre 2010. Relation GRE/2010/3678. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 14. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010164958/56.

(100190809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Oxford Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.942.

Je, soussigné,

Kustura Ivica dit Ivo

Demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Né le 20 juin 1969 à Jajce (Bosnie Herzégovine)

Démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

OXFORD CORPORATION Sàrl.

ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg B 100942

Date effective: le 15 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 24 août 2010.

Ivo Kustura.

Référence de publication: 2010165892/17.

(100190923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Kingfisher Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.251.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société Kingfisher Land S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer pour une durée illimitée les gérants actuels à savoir, Robert Michael Churchill, Julie Coward, Frank Stuart Gee et Letitia Lorretta Cummins par Monsieur Simeone Raccah, Monsieur Marco Sterzi et Mademoiselle Francesca Docchio.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Marco Sterzi, né à Milan (Italie) le 10 novembre 1964 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour copie conforme
Pour le conseil de gérance
Francesca Docchio
Gérant

Référence de publication: 2010165860/24.

(100190876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.306.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010165866/16.

(100190938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Medievale Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 146, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.118.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010171277/14.

(100197769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mars Propco 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.307.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010165867/16.

(100190940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

—
EXTRAIT

Les Administrateurs de THE JUPITER GLOBAL FUND ont décidé lors du Conseil d'Administration du 17 novembre 2010:

1. d'accepter la démission de Monsieur Jonathan CAREY comme Administrateur du Fonds avec effet au 2 décembre 2010,

2. de nommer Monsieur Adrian CREEDY (demeurant 1, Grosvenor Place London SW1X 7JJ) en tant qu'Administrateur du Fonds en remplacement de Monsieur Jonathan CAREY avec effet au 3 Décembre 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour THE JUPITER GLOBAL FUND

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010165904/18.

(100190864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Sabi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

—
L'an deux mille dix le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SABI INVEST S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 78279.

Ladite société a été constituée par acte en date du 13 octobre 2000 reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C numéro 254 du 10 avril 2001, ses statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, demeurant professionnellement à Luxembourg 412 F route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour la période allant jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412 F route d'Esch, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 111320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE. Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. DUMONT, R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50006 Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010164898/72.

(100190355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Sud Latitude Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Werby S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.582.

L'an deux mil dix, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "WERBY S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 30 juin 1993. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 31 mars 2000. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 582.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Hélène SCHORR, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la société de "WERBY S.A." en "SUD LATITUDE INVEST S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
- 2) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social;
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.
- 4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «WERBY S.A.» en «SUD LATITUDE INVEST S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUD LATITUDE INVEST S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Schorr, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55488. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164997/67.

(100190640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.308.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165868/16.

(100190945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

The House of Finance International, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.504.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 471 de juin 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE HOUSE OF FINANCE INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2010170765/13.

(100197268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mars Propco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.309.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165869/16.

(100190950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.627.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2010 de sa société mère, Macquarie European Infrastructure Fund II, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171279/14.

(100197459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

F&R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 2A, um Hougeriicht.

R.C.S. Luxembourg B 128.415.

L'an deux mil dix, le six décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

Monsieur Olivier Differdange, expert-comptable, né à Arlon (B), le 12 janvier 1973, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue du Muselbur (Belgique), administrateur, agissant en son nom personnel et sous présentation d'une procuration sous seing privé pour le compte de Messieurs Gilles Fulat et Angello Rossi, actionnaires uniques de la dite société.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire:

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DIFFERDANGE, demeurant professionnellement à Hobscheid qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier DIFFERDANGE, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société à sa nouvelle adresse et modification subséquente de l'article 2 des statuts
2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquent de l'article 4 des statuts.
3. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cent pour cent (100%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-9151 ESCHDORF, 2 A Um Hougeriicht et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Eschdorf. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision du Conseil d'Administration."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social aux activités de pose et de montage et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet de s'occuper de toutes opérations relatives à la transformation et l'usinage, la pose et le montage, la vente, l'importation et l'exportation de tous métaux et tous autres produits et appareils destinés à l'industrie en général.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et qui seront de nature à en faciliter

le développement. La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnement à d'autres personnes physiques ou morales."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société AFC Benelux Sàrl, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer avec effet au jour des présentes à la fonction de commissaire de comptes la société à responsabilité limitée Compagnie Européenne de Révision S.à.r.l., établie à 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel, enregistrée sous le numéro RC B 37.039. Le mandat de commissaire s'étendra sur une période de cinq ans, jusqu'à l'AGO qui se tiendra en l'année 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à 1.000.- euros (MILLE EUROS). A l'égard du notaire instrumentant toutes les parties signataires ainsi que les actionnaires sont personnellement tenues du paiement des frais et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Differdange, Streff, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 8 décembre 2010. Relation: RED/2010/1865. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Max Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 10 décembre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010165209/75.

(100190436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.460.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.310.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165870/16.

(100190954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.311.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165871/16.

(100190959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.312.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165872/16.

(100190963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.640.775,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.313.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165873/16.

(100190967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Mars Propco 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.504.075,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.322.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010165877/16.

(100190879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.
